Accusé de réception en préfecture 067-216700286-20230601-DCM52-06-2023-DE Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023

République Française

Département du Bas-Rhin



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 27

Conseillers présents : 21 (4 procurations)

L'an 2023, le 1^{er} juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 mai 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	M. Antony REIFF
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonia JEHL	Mme Gaëtane CHAUVIN
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOPF	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	M. Frédéric BARTHE	M. Richard BAUMERT
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Elsa ESTREICHER	Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés: Mme Véronique BRUDER (procuration à M. Jacky WOLFARTH), M. Eric LACHMANN (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE, Mme Elodie PAULUS (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM52/06/2023 Groupement de commande : renouvellement de l'accord-cadre pour le marché transport lot n°4 (lot transport piscine + lot transport occasionnel)

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, expose l'objet de ce point.

Afin de mutualiser les achats pour réaliser des économies d'échelle en bénéficiant de prix plus attractifs, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose de constituer un groupement de commandes dont elle serait le coordonnateur- mandataire en vue de la passation d'un marché public sous la forme d'un accord-cadre de transport routier de passagers (transport privé) d'une durée de trois ans à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture 067-216700286-20230601-DCM52-06-2023-DE Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023

Les modalités proposées afin de faciliter la gestion du marché et la mutualisation des procedures sont les suivantes :

- La constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet « le transport routier de passagers (transport privé) » d'une durée de trois ans au travers d'une convention de groupement prise en ce sens ;
- Désignation de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en qualité de coordonnateur-mandataire de ce groupement

L'estimation des besoins pour la commune et pour la durée globale du marché est de 12 000 € hors taxe.

Chaque membre se chargera de l'exécution financière et technique du marché pour les parties le concernant et selon les dispositions des pièces du marché.

La consultation sera lancée au cours du mois d'avril 2023 pour une attribution prévue en juillet 2023.

M. Martin GUNDELACH souligne que le Conseil avait déjà délibéré en date du 3 amis 2021 pour participer à ce Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire,

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, confirme qu'il s'agit bien d'un renouvellement du groupement de commandes mis en place en 2021 et précise que ce service a connu des difficultés en raison de la crise sanitaire COVID et d'un manque de conducteurs de bus. Elle précise enfin que la situation s'est nettement améliorée.

Entendu les explications de Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

décide:

- d'accepter la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet le « transport routier de passagers (transport privé) » d'une durée de trois ans dont la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en sera le coordonnateur-mandataire titulaire du pouvoir adjudicateur,
- d'approuver la convention de groupement de commandes définissant l'objet du marché, les modalités de la procédure sur ces bases et le rôle des parties,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document qui sera nécessaire à sa mise en œuvre et son exécution, et à transmettre les besoins de la commune à la Communauté de Communes,

- d'autoriser le représentant du coordonnateur-mandataire à signer le marché public et les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,

Martin GUNDELACH.

POUR EXTRAIT CONFORME

Rhi

Le Maire,

Jacky WOLFAR